

Service communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 août 2016

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Autorisation de travaux de curage dans la rivière Kavidju

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté autorisant la Nickel Mining Company (NMC) à réaliser des travaux de curage dans la rivière Kaviju, sur la commune de Kouaoua. Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan de soutien au secteur du nickel.

Le cours d'eau concerné fait partie du domaine public de la Nouvelle-Calédonie. Ces travaux ont pour but d'évacuer 25 000 m³ de matériaux et de recalibrer la rivière afin de centrer le fil d'eau et de reprendre les berges.

Le dossier présenté par NMC a été instruit par la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) de la Nouvelle-Calédonie, selon la procédure administrative relative aux demandes d'autorisation d'occupation domaniale en vue de l'aménagement d'ouvrages dans le lit des cours d'eau. Cette demande a été soumise à l'avis du service du domaine et de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), de la direction de l'aménagement et du foncier de la province Nord ainsi que de la mairie de Kouaoua.

L'arrêté du gouvernement autorisant NMC à effectuer les travaux de curage prévoit notamment que compte tenu de la présence probable d'amiante, les entreprises devront mettre en œuvre un plan de prévention amiante décrivant les mesures à prendre pour la protection du personnel.

Afin de limiter les risques d'érosion régressive, un seuil enfoui ou un pavage devra être mis en place au niveau de la rupture de pente à l'amont du projet de curage. À l'issue des travaux, des plans de récolement seront réalisés. Des piquetages le long de la zone de travaux seront également mis en place afin de pouvoir observer et quantifier l'évolution de l'engravement.

Le plan de soutien au secteur du nickel

Après la présentation par le gouvernement du plan de soutien au secteur du nickel le 8 mars dernier, le conseil d'administration du Fonds Nickel avait adopté des mesures d'urgence afin de sauvegarder les emplois : 270 millions de francs en faveur des mineurs, à travers la prise en charge de cotisations patronales, et 330 millions de francs consacrés à des travaux environnementaux aux abords des centres miniers, en particulier le curage des cours d'eau les plus exposés, comme à Canala, Kouaoua ou Houailou, pour compenser la baisse d'activité des sous-traitants miniers.

* *
*